

Barème de nos honoraires TTC, à la charge de l'acquéreur, sur prix d'achat TTC, tarifs au 1er Janvier 2021

Prix de vente	<u>Honoraires</u>
Jusqu'à 100 000 €	10 % avec un minimum de 8 K€
De 101 000 € à 200 000 €	9 %
De 201 000 € à 300 000 €	8 %
De 301 000 € à 400 000 €	7 %
De 401 000 € à 500 000 €	6 %
A partir de 501 000 €	5 %

Bien immobilier résidentiel, en résidence avec services, en meublé dans l'ancien (LMP ou LMNP)

Prix de vente Honoraires

Toutes opérations 12 %*soit 10 % HT

Bien immobilier résidentiel classique, en démembrement ou en résidence avec services dans le neuf

<u>Prix de vente</u> <u>Honoraires</u>

Toutes opérations tarif promoteur, pas d'honoraire charge acquéreur

Locaux commerciaux, fonds de commerce et terrain

Prix de vente Honoraires

Jusqu'à 500 000 € 12 %* soit 10 % HT

A partir de 501 000 € 10 %*

^{*}possibilité honoraires partagés vendeur(s)/acquéreur(s) 50/50 et récupération de la TVA possible

^{*}possibilité honoraires partagés vendeur(s)/acquéreur(s) 50/50 et récupération de la TVA possible